N°138 janvier-février 2023

SaintJean.com

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Vœux du Maire

Tous les habitants de Saint-Jean-sur-Vilaine sont cordialement invités à la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le :

vendredi 20 janvier à 19h00

Salle annexe des sports

Monsieur le Maire et les membres du conseil profiteront de cette occasion pour remettre un cadeau de bienvenue aux enfants nés sur la commune en 2022.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Mairie de Saint-Jean-sur-Vilaine

9 rue de Rennes
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.32.55
mairie@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h
Mardi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **lundi 16 janvier 2023 à 20h30**

Bibliothèque

Place de la Grand'Cour
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.71.83
bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture

Mercredi : 14h00-17h30
Vendredi : 15h30-17h30
Dimanche : 10h00-11h30

Naissances

MOUDNI Mohamed né le 21 novembre 2022

ROHA Célian né le 19 décembre 2022

Rédaction et impression : Mairie de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Pour recevoir **le saintjean.com** par mail, merci de faire la demande à cette adresse :

communication@stjean-vilaine.fr ou via le site (inscription lettre d'information)

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro **(mars-avril)** déposez-le à la mairie ou envoyez-le par mail à **communication@stjean-vilaine.fr** au plus tard le **24 février**.

Informations municipales et extra-municipales

Lotissement de la Touche : résultat des fouilles archéologiques

Suite au diagnostic archéologique réalisé en **août 2022** par l'Inrap à l'emplacement du projet du lotissement de La Touche, un rapport a été remis au Service régional de l'archéologie le 25 novembre 2022.

Sur l'emprise diagnostiquée de **56 546m²**, des vestiges de l'âge du Fer et un habitat du haut Moyen Âge (entre les VIIe et IXe siècles) ont été mis au jour.

En conséquence, un projet de prescription de fouille sera soumis pour avis à la Commission interrégionale de la recherche archéologique qui se réunira les **17 et 18 janvier 2023.**

Sur les **5,6 ha** du projet, déjà diagnostiqués, l'emprise de la fouille est estimée à **1,1ha**.

Courant janvier, nous saurons si la zone impactée par les fouilles laisse la possibilité d'engager malgré tout les travaux du futur lotissement.

Les biocides, des pesticides cachés dans nos maisons

Les biocides sont des pesticides au même titre que les produits phytosanitaires, mais ne sont pas utilisés pour les mêmes raisons :

Biocides : protection des biens et des personnes (désinfectant, antiparasite, protection du bois ...)

Produits phytosanitaires : protection des cultures (herbicides, insecticides, répulsif ...)

Ces produits ne sont pas soumis à la même réglementation. Ainsi, une molécule interdite dans un produit phytosanitaire peut cependant être autorisée dans un biocide !

Des impacts sur la santé humaine et notre environnement

Dans l'eau que nous buvons : à cause de la solubilité des molécules ou de leur transport dans des matières en suspension, de nombreux biocides se retrouvent dans l'eau de nos rivières, avec le risque d'arriver jusqu'à l'eau de notre robinet.

Dans l'air que nous respirons : la pollution de l'air intérieur serait 5 à 10 fois supérieure à celle de l'air extérieur.

Dans le sol qui produit nos aliments : les biocides visent à éradiquer le vivant mais ne sont pas sélectifs. Une fois répandus dans la nature, ils sont potentiellement nocifs pour tous les autres êtres vivants.

Les bons gestes pour se passer des biocides

Pour chaque problème entraînant l'usage potentiel de biocides, il est possible de résoudre la cause, sinon de trouver des alternatives saines et efficaces.

Bactéries et virus : des désinfectants sont régulièrement utilisés pour limiter la propagation des virus de saison. Ce sont aussi des biocides! Vous **pouvez nettoyer régulièrement et soigneusement vos mains à l'eau et au savon et préférer des produits naturels (vinaigre blanc, savon de Marseille,** ...) ou éco-labellisés pour faire le ménage.

Le saviez-vous ? L'eau de javel est également un biocide : elle tue les bactéries (les bonnes comme les mauvaises) mais ne lave pas !

Pour apprendre à les identifier, prendre conscience de leurs impacts et trouver les solutions pour s'en passer, Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la bio 29 et la Mce ont réalisé une fiche d'information **« Les biocides, des pesticides méconnus ».**

Retrouvez la fiche ***Les biocides, des pesticides méconnus*** sur notre site Internet www.mce-info.org/publications

CMJ : une fin d'année riche en projets

Le **3 novembre**, les élus du Conseil Municipal des Jeunes sont partis pour la journée à Paris. Après une balade en bateau-mouche et la visite de la tour Eiffel, les enfants ont découvert le Sénat et ont eu la chance d'assister à une séance dans l'hémicycle ainsi que le privilège de rencontrer la Sénatrice Françoise GATEL.

Le 3 décembre, les membres du CMJ étaient présents sur le marché de Noël organisé par l'OGEC.
Le projet du CMJ était de proposer un arbre à vœux aux visiteurs. Le sapin a ensuite été installé à la bibliothèque pour que les habitants puissent continuer à accrocher leurs souhaits. Quelques productions de décorations de Noël, fabriquées par le CMJ ont été également vendues et l'intégralité de la vente a été reversée au Téléthon.

De nouveaux projets sont déjà en cours pour début 2023, notamment la mise en place sur la commune de bornes de propreté pour les déjections canines.

Repas du CCAS

Le samedi **03 décembre** le restaurant La Teranga a accueilli le repas annuel du **CCAS** offert aux ainés de la commune par la Municipalité.

39 convives étaient présents lors de ce moment de convivialité et d'échange.

17 personnes ont également bénéficié du repas à emporter.
Des cartes de vœux réalisées par les enfants de l'Accueil de Loisirs ont été distribuées à cette occasion. Un bel échange entre générations.

Réunion publique : mutuelle communale

La mutuelle communale est un dispositif proposé par une commune, pour faciliter l'accès à une complémentaire santé à des conditions avantageuses à ses administrés. Une réunion d'information sur ce dispositif animée par un agent d'AXA vous est proposée **le samedi 14 janvier à 10h30** à la **salle annexe**. La réunion est ouverte à tous.

Classe 3

Vous changez de dizaine cette année, vous faites partie de la **classe 3** et vous souhaitez aider pour l'organisation du repas des classes 2023. (lister les potentiels participants, organisation,...)

Vous allez avoir un bébé en 2023, ou 10, 20, 30 ans …, merci de contacter **David LEBRETON au 06.32.45.34.65 ou par mail classe3.saintjeansurvilaine@gmail.com**

le smictom sud est 35

Le SMICTOM Sud-Est 35, qu'est-ce que c'est ?

Le SMICTOM - **Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères** - est le service public qui gère la compétence « collecte des déchets » pour **3 communautés de communes et d'agglomération** (Vitré Communauté, Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté). Son territoire s'étend sur 1500 km² et compte **67 communes** pour 137 111 habitants. Le syndicat est en charge de la prévention et de la collecte des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère également un réseau de **12 déchèteries** et est lauréat du label « **Territoire Économe en Ressources** » qui accompagne les projets en faveur de l'évitement et d'un meilleur tri des déchets. Une fois les déchets collectés, il les transfère au Syndicat de traitement S3T'ec. Le SMICTOM assure 6 missions :

- **COLLECTE :** en porte à porte ou en apport volontaire, suivi de terrain.
- **PRECOLLECTE** : Mise en place des équipements (bacs, bornes d'apports volontaires, …) et maintenance.
- **DÉCHETERIES** : Gestion des sites, compactage des bennes, broyage des déchets verts.
- **ADMINISTRATION** : Services aux usagers, facturation, gestion du syndicat.
- **COMMUNICATION** : Sensibilisation des habitants, des scolaires, des communes, etc...
- **PRÉVENTION** : Mise en place d'actions d'aide à la réduction des déchets et au geste de tri.

En 2024 : toujours moins d'ordures ménagères avec le tri à la source des biodéchets.

Afin de réduire encore davantage les quantités d'ordures ménagères présentées à la collecte, une accélération du tri entrera prochainement en vigueur. La loi anti-gaspillage du 10 février 2020, prévoit la généralisation du tri à la source des **biodéchets (déchets de repas et de jardin).** Aujourd'hui, nos poubelles sont composées en moyenne à **30% de biodéchets**. Ce tri « à la source » (c'est-à-dire directement sur le lieu où le déchet est produit) est nécessaire pour réduire les ordures ménagères, détourner les déchets organiques de l'élimination et permettre leur valorisation par un retour au sol.

Dans la continuité de ce que propose le SMICTOM depuis plusieurs années et dans le but de se conformer aux objectifs nationaux, l'offre de solutions pour le tri à la source des biodéchets sera intensifiée à compter de 2023. Cela se traduira par un **accroissement du compostage individuel** et le **déploiement de sites de compostage collectifs**. Des solutions pour les centres urbains (où le compostage collectif est difficile) sont également à l'étude. Pour anticiper les changements liés à cette réglementation, le SMICTOM va déployer dès 2022 un accompagnement expérimental avec la Ville de Retiers intitulé « Ma commune 100% biodéchets valorisés ».

En attendant ces changements, le SMICTOM propose d'ores et déjà **des distributions annuelles de composteurs individuels**.

Pour plus d'informations ou pour en savoir plus sur l'installation d'un site de compostage collectif, contactez le SMICTOM :
www.smictom-sudest35.fr ou **02.99.74.44.47**

Trier ses emballages : les bonnes raisons de s'y mettre !

Le tri, un geste citoyen facile et simplifié :

Depuis le 1er janvier 2023 dans votre commune, vous pouvez déposer **tous vos emballages sans exception** dans le sac ou la borne de tri : emballages en métal, en carton, briques alimentaires, mais aussi **TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE**. Les emballages en verre et les papiers, eux, sont à déposer dans les bornes collectives dédiées. ***Mais alors, quel est l'intérêt de trier ses emballages ?***

Trions pour économiser des ressources naturelles :

Le plastique, le papier, le carton, le verre et l'acier sont des matériaux fabriqués à partir de ressources naturelles telles que le pétrole, le bois, le sable, le fer ... Quand vous triez vos emballages, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets. Ainsi, le recyclage de **850 boîtes de conserve** en acier permettra de fabriquer **un lave-linge**, et une bouteille en verre d'en fabriquer une nouvelle, et ce indéfiniment !

Trions pour économiser de l'énergie :

Recycler favorise d'importantes économies d'énergie : fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'utiliser **95% d'énergie en moins** qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle de laquelle est issu l'aluminium).

Trions pour créer de la valeur :

Les emballages que vous triez sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériau (papier-carton, acier, aluminium, plastique, verre). La revente de ces matériaux à des recycleurs permet de financer **15% des dépenses** de collecte et traitement des déchets. De plus, la collecte et le traitement d'1 tonne d'ordures ménagères coûtent environ **25% plus cher** que pour 1 tonne d'emballages.

Plus de doutes : trier est un geste éco-vertueux, qui bénéficie à tous !

Bibliothèque Municipale

Nouveautés janvier-février 2023

Prix « Facile à lire » à la bibliothèque

La Bibliothèque de Saint Jean participe cette année au prix « Facile à lire »

Venez découvrir la sélection de livres 2023 et participer au prix en votant pour votre livre préféré. Vous avez jusqu'au mois de juin pour lire les 8 ouvrages de la sélection et venir voter à la bibliothèque.

Sélection 2023

Pas besoin d'être un grand lecteur, les livres sont accessibles au plus grand nombre tant dans leur format que dans leur contenu. Renseignements : 02.99.00.71.83

Après-midi jeu de rôle

Mercredi 15 février à 14h00

Venez découvrir le jeu de rôle Coureurs d'Orages

Venez incarner des personnages : mercenaires, spadassins, explorateurs, espions ou voleurs.

Vous avez appris à voyager léger, à tuer vite et à penser plus vite encore. Vous êtes des Coureurs d'Orages…

Animation proposée par l'association AVE FORTUNA de Châteaubourg

À partir de 11 ans. Gratuit. Sur inscription. Places très limitées.

bibliotheque@stjean-vilaine.fr 02.99.00.71.83

Durée : environ 2h30

La parole aux Associations

Art Scène

La compagnie d'Art Scène vous propose de découvrir la pièce de théâtre « la folle nuit des toiles »

9 comédiens vont vous interpréter la comédie intitulée "La Folle Nuit des Toiles" de **Serge TRAVERS**, auteur local que nous avons déjà eu le plaisir de découvrir l'année dernière avec la pièce « Aux 1ères loges ».

Cette comédie embarque les spectateurs dans un musée pas si ordinaire ... 3 visiteurs, qui ne se connaissent pas, s'y retrouvent coincés pour la nuit. Ils vont donc devoir se supporter et faire face à des événements imprévus et surprenants. Les représentations auront lieu les **samedis 28 janvier** à 20h30, **dimanche 29 janvier** à 14h30, **vendredi 03 février** à 20h30, **samedi 04 février** à 20h30 et **dimanche 05 février** 2023 à 14h30, à la **salle polyvalente de St Jean** située à proximité de l'église. Les portes ouvriront au public 45 minutes avant. Réservations sur le site internet www.cieartscene.fr ou par tel au **06.25.68.83.75.**

Entrée adulte : 7 euros Enfant –12 ans : 3 euros

UNC

Cérémonie anniversaire du Vitrail Centenaire

Vendredi 11 novembre, toutes les générations et militaires se sont retrouvés au départ de la Mairie pour se rendre à l'église devant le vitrail commémoratif de la guerre et le retable dans la chapelle des morts. Après cette intéressante présentation par **Bernard Barbot** expliquant l'origine et la motivation de ce vitrail, le défilé s'est dirigé vers le cimetière au Monument aux morts.

- **Levée des couleurs**, dépôt de gerbe, discours du **Président Emile Lejas** et de **Monsieur le Maire, Marc Fauvel**.

Pour cette occasion, un panneau représentant un arbre a été créé.

Le Conseil Municipal des Jeunes et les enfants de l'école Ste Élisabeth, ont déposé 26 étiquettes individuelles à l'annonce du prénom et nom des soldats morts pour la France dans les années 1914 à 1918.

-**Moment de recueillement suivi de la Marseillaise**.

A l'issue de cet anniversaire, le Président de l'UNC, **Emile Lejas** a remercié chaleureusement toutes les personnes qui étaient présentes à cette cérémonie du centenaire et a proposé le verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Pour information, des recherches ont été faites sur ces soldats morts pour la France. Elles sont disponibles à l'UNC de Saint Jean sur Vilaine pour ceux qui souhaitent découvrir leur parcours : date et lieu de naissance, situation familiale, lieu d'incorporation militaire, lieu et date de décès.

Pour tout renseignement : Emile Lejas, Président 06.74.97.93.07

Respire & Marche

Reprise de l'activité Respire & Marche le jeudi 12 janvier

L'activité **Respire&Marche** est un programme ludique pratiqué en extérieur associant la marche synchronique et afghane, la cohérence cardiaque, la sophrologie, les étirements doux, les postures d'équilibre et des jeux de mémoire afin d'entretenir en douceur sa forme physique et cognitive. L'activité a lieu le **jeudi soir** de **18h30 à 19h30. Reprise des cours le jeudi 12 janvier au terrain des Sports.**

N'hésitez pas à venir découvrir l'activité en participant gratuitement à une séance.

Inscriptions au trimestre - **12 séances** d'une heure.

Renseignements et inscriptions :

Séverine MOUSSAULT 06.58.43.99.10 ou **respire.et.marche@gmail.com**

www.respireetmarche.com

CSF 35

Les retraités de la CSF 35 vous convient à la projection du film « Un jour, Tu vieilliras… » suivi d'un échange avec le réalisateur, lundi 30 janvier 2023 à 14h30 au cinéma de Châteaubourg

« Un jour, Tu vieilliras… » : ce film fiction d'1h30, réalisé par Edouard Carrion a été initié par le service des aînés du CCAS d'Orléans en 2018 afin de mettre en lumière auprès d'un large public, **la prévention de l'isolement des personnes âgées en milieu urbain**. Le réalisateur et le service des aînés ont œuvré ensemble pendant plusieurs mois pour rencontrer des acteurs sociaux, des personnes âgées en situation ou non d'isolement. Ces rencontres ont permis l'écriture d'une histoire, qui pourrait être celle de nos proches, celle de nos parents, et la nôtre si nous n'y prêtons pas attention. **Gratuit. Inscription auprès de Monsieur POUSSET au 02.99.00.36.69 alphonsepousset@hotmail.com ou du CLIC Portes de Bretagne au 02.99.74.33.01**

Club de palets

VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE :
(Saint-Jeannais ou de l'extérieur)

Le club de palets organise un après-midi découverte

LE SAMEDI 28 JANVIER 2023
(Salle annexe des sports)

13h30 : Après-midi palets (mini concours)
17h30 : Assemblée générale + vote du bureau et vente des cartes adhérents pour 2023
18h00 : Galettes des rois

Pour tout renseignement :

- **Thierry 06-89-22-73-69**
- **Yves 07-83-89-36-53**

Extrait des séances du Conseil Municipal du 14 novembre et 12 décembre 2022

Devis pour achat de téléphones mobiles pour le service technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise **PHONER BUSINESS** reçu par l'intermédiaire de Vitré Communauté dont nous sommes adhérents pour l'achat de deux téléphones portables d'un montant de **511€ H.T.**

Devis de l'entreprise LARDEUX pour travaux effectués au terrain de jeux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour les travaux de réfection de gazon autour du terrain de jeux pour un montant de **2871 € H.T (3445.20 € T.T.C).**

RIPAME - Renouvellement du projet de fonctionnement 2023-2028

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de fonctionnement pour 2023-2028 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. **(Cf. délibération 2022-11-80)**

Demande de subvention de l'école Sainte Elisabeth pour la sortie classe de neige

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une aide financière à l'école Sainte Elisabeth pour leur sortie classe de neige à hauteur de **1400 €**, comme demandé, soit **40 €** par enfant.

Proposition du SDE35 et de l'AMF de voter un vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le vœu proposé par le SDE et l'AMF pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales. **(Cf. délibération 2022-11-82)**

Contrat groupe d'assurances statutaires : augmentation du taux en 2023 pour les collectivités adhérentes avec un effectif égal ou de moins de 20 agents CNRACL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du taux à 6.99% à partir de 2023 du contrat d'assurance (**Cf. délibération 2022-11-83)**

Renouvellement du bail précaire pour location de parcelle exploitée par un agriculteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son autorisation pour renouveler pour une durée d'un an le bail précaire et révocable de Monsieur PIERRE pour l'exploitation d'une partie des terres destinées au futur lotissement de la Touche.
(**Cf.délibération 2022-11-84)**

Mise en place d'une mutuelle communale

Le Conseil Municipal souhaite proposer aux Saint Jeannais une complémentaire santé de qualité à un tarif raisonnable et préférentiel afin de soutenir ses administrés ayant des difficultés d'accès aux soins, décide, après comparatif, de choisir à l'unanimité, l'offre du groupe **AXA** et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'organisme.

Devis pour achat de tables et de chaises pour les salles communales

Le nombre de tables et chaises étant insuffisant pour répondre à la demande croissante des particuliers et associations, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise **ALSTRAD** d'un montant de **6600 € H.T** pour l'acquisition d'un complément de tables et chaises.

Devis pour achat de matériel pour le service technique (taille-haies et débroussailleuse)

Afin de compléter le matériel du service technique, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise **SOVIDIS** d'un montant de **1566.08 € H.T (1879.30 € T.T.C)** pour l'achat d'un taille-haies et d'une débroussailleuse.

Salle polyvalente : devis pour réalisation d'une structure sur acrotères toit terrasse

Afin d'empêcher que des jeunes n'escaladent le toit terrasse de la salle polyvalente, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise **SUIRE** d'un montant de **2628,00 € H.T (3153.60 € T.T.C)** pour la réalisation et la pose d'une structure sur acrotères toit terrasse.

Bibliothèque avenant n°2 pour achat groupé de cartes d'emprunt de livres avec le réseau de Vitré Communauté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°2 de la convention d'adhésion qui précise que les cartes de lecteurs achetées de façon groupées par Vitré Communauté seront désormais refacturées aux communes.
(Cf. délibération 2022-12-88)

Devis pour achat de distributeur de sacs pour déjections canines

Suite aux propositions du CMJ (Conseil Municipal des jeunes) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise **DMC DIRECT** d'un montant de **552,70 € H.T.** pour l'achat de 3 bornes de propreté pour déjections canines.

Retrouvez l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal sur le site de la Mairie.

https://www.stjean-vilaine.fr/conseil-municipal